

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

18 mai 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Votants 9

N° 1348/2017

Objet :

DM

SUR BUDGET
COMMUNAL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire, à la demande de la trésorerie, propose, afin de régulariser et de passer certaines écritures, de procéder aux modifications suivantes :

Décision Modificative n°1 :

<i>Crédits à ouvrir Chap. 204</i>		<i>Crédits à réduire Chap.20</i>	
<i>Article 20412</i> Bât. et installations	+ 15 000 €	<i>Article 20412</i> Bâtiments et installations	-15 000 €
TOTAL	+ 15 000 €	TOTAL	-15 000 €

Décision Modificative n°2 :

De plus le montant de l'excédent de résultat de fonctionnement (R002) étant erroné de + 623.00€ il convient de réduire en recette de fonctionnement le compte 002 de 623.00€ pour un total affecté de 121 656.00€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 02 juin 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170530-1348-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 02 juin 2017